



RSA femme enceinte salaire et ARE

Par **Woopie**, le **01/04/2011** à **00:57**

Bonjour,

J'ai ce mois ci eu plusieurs virements de la caf (rappel rsa, prime de Noël).

Suite au dépôt de ma demande de RSA (femme enceinte) au mois de janvier ou février, j'ai reçu une déclaration trimestrielle à remplir pour les mois de NOVEMBRE DECEMBRE et JANVIER.

Je suis hébergée gratuitement et je perçois (une faible) ARE du pôle emploi. Etant enceinte le RSA m'a été accordé. Par contre j'ai commencé un cdd a temps partiel le 19 novembre et qui s'est fini le 29 janvier.

Donc sur la déclaration trimestrielle j'ai mit: pour NOVEMBRE 186euros d'ARE (pôle emploi) pour DECEMBRE 700euros de salaire et pour JANVIER 514 euros de salaire plus 103euros d'ARE. J'ai aussi déclaré 1000 euros d'épargne.

Suite a ça, donc au mois de mars je reçois un 1er virement de la caf de 1230euros correspondant au rappel du rsa de NOVEMBRE DECEMBRE JANVIER, un suivant de 153 euros qui correspond a la prime de Noël, et encore un suivant qui correspond de 350euros a mon RSA du mois de FEVRIER et MARS.

J'ai du mal a comprendre...

Je pense que mon 1er rappel est plus élevé que ce qu'il ne devrait...?

Par contre pour FEVRIER et MARS je pense qu'il est trop bas?

(je précise que sur ma déclaration trimestrielle et par la suite 3 fois au téléphone, j'ai bien précisé que je ne travaillais plus depuis le 29 janvier, or sur "mon compte" sur la caf.fr il est noté que je suis actuellement en activité)

Questions:

Etant donné que ma demande a été effectuée après la fin de mon contrat mais que la période prise en compte était celle où j'ai travaillé, devais-je toucher le RSA activité majoré (pour femme enceinte) ou le RSA majorée (aussi pour femme enceinte mais qui n'a pas de ressource)?

Paraît-il que l'on peut cumuler le RSA avec son salaire pendant 3 mois, devaient-ils donc ne pas prendre en compte mes salaires et/ou mon ARE et me verser le RSA en totalité ou cela ne s'applique pas au nouvelle demande?

Doivent-ils quand même me verser le RSA activité ou activité majoré en complément de mon ARE pour les mois de FEVRIER MARS ou ils "se remboursent" en me déduisant les salaires

des mois précédents(et donc prennent en compte le fait que j'ai travaillé le trimestre précédent mais pas le fait que je ne travail pas celui ci)?

Merci.

Par **Woopie**, le **26/10/2014** à **12:45**

Bonjour,

Ton message est si hilarant que je me dis que psychologiquement la grossesse ne réussie pas à tout le monde. Qu'à cela ne tienne, je vais avoir l'obligeance d'y répondre, en faisant abstraction de la condescendance de ton message dénué de sens et hors propos!

Je souligne, surligne, mets en gras et en police 33 (histoire d'être à peu près sûr que tu ne louperas pas cette info) que ce sujet date de 2011.

Bien que resté sans réponse, je ne t'ai pas attendu pour prendre connaissance des mes droits devoirs et obligations. Tu comprendras donc l'absence d'intérêt que je porte à ton commentaire.

À l'époque, le dispositif RSA "venait" d'entrer en vigueur (2009) et la complexité de son fonctionnement introduisait de nombreuses interrogations. Ajoute à cela de multiples sons de cloche émanant de la CAF elle même, ainsi que les contradictions entre les textes réglementaires et leur application par cette dernière,j'étais en droit de m'interroger sur le sort qui aurait pu être réservé à mon dossier. Entends par la, je ne voulais pas être en situation de trop perçu ni même que le montant de mes allocs soit calculé sur des chiffres erronés.

Tu m'excuseras (pas) d'être une personne honnête vis à vis de ça quand même.

Tu as extrapolé mon message initial (je ne me suis plainte de rien j'ai juste mis tous les éléments pour obtenir la meilleur réponse possible) pour en déduire ressortir des élucubrations dignent d'un film aussi fantastique que soporifique.

La faute à ton imagination débordante????!!! Je n'en doute point!

Pour le reste de tes bêtises, je te laisse le soin de te relire et d'en ressortir ce que bon te semblera.

Au revoir.